

Réponse de France Télévisions à la consultation de la Commission européenne sur le dividende numérique (10 juillet 2009)

France Télévisions partage le point de vue exprimé par l'Union Européenne de Radio-télévision (UER) dans sa réponse à la présente consultation et souhaite insister sur les points suivants de la feuille de route proposée par la Commission européenne.

4. PROPOSED ELEMENTS FOR A ROADMAP

4.1. Improving consumers' experience by ensuring high quality standards for terrestrial digital television receivers in Europe

a. Ensuring the availability of a compression standard on all DTT receivers sold after 1 January 2012 that is at least as efficient as the H264/MPEG-4 AVC standard.

La Commission insiste à juste titre sur le niveau d'exigence élevé des consommateurs à l'égard de la télévision numérique terrestre (TNT), tant en termes de qualité de réception que de programmes. La TNT est le moyen le plus utilisé d'accéder aux services numériques, et remplit des missions d'intérêt général dans le secteur de l'audiovisuel. L'utilisation de standards de haute qualité pour les récepteurs TNT contribue à assurer la qualité des services reçus et donc l'exercice de ces missions.

Cependant, sur le marché de la radiodiffusion, le diffuseur ne maîtrise pas l'équipement des ménages, contrairement au secteur des télécommunications. De ce fait, les changements de technologie sont complexes à réaliser et la nécessité de maintenir la continuité de réception pour les téléspectateurs, en particulier pour les radiodiffuseurs publics, demande une fois un standard adopté, des temps de diffusion longs avant de pouvoir interrompre cette diffusion au profit de standards plus efficaces techniquement. Généralement, les cycles de renouvellement naturel des parcs s'étalent sur environ 10 ans, mais un taux de 15 à 20 % de réfractaires au changement est constaté pour lesquels des mesures spécifiques doivent être envisagées.

Par ailleurs, les migrations d'un standard à l'autre ne vont pas dans le sens d'une optimisation de la gestion des fréquences, puisqu'elles demandent des doubles diffusions sur une période plus ou moins longue. Ainsi, il convient de bien prendre la mesure de ce qu'impliqueraient des modifications de normes successives sur une période incompatible avec les cycles de renouvellement.

Dans cet esprit, la formule *"at least as efficient as the H264/MPEG-4 AVC standard"* pourrait être source de confusion. Elle semble indiquer en effet que plusieurs standards pourraient être utilisés, au risque de compromettre la confiance des consommateurs et d'empêcher la réalisation d'économies d'échelle. France Télévisions est d'avis que les Etats membres doivent pouvoir imposer des normes au niveau national afin d'assurer des conditions de migration efficaces, dans l'intérêt des consommateurs.

Aujourd'hui la France a déjà lancé, en plus des services utilisant MPEG-2 (chaînes en clair SD), des services en MPEG-4 AVC (chaînes payantes et HD) sur la TNT. De ce fait, il nous paraît souhaitable que :

- la continuité des services de télévision en MPEG-2 puisse être garantie le temps nécessaire pour effectuer les transitions programmées de manière acceptable pour les téléspectateurs ;
- les futurs standards qui pourraient retenir soient rétro-compatibles avec le MPEG-4 AVC (le mieux étant que ce soit ce standard qui soit retenu) ;
- les terminaux de réception puissent rapidement donner la garantie aux téléspectateurs de la pérennité de leur achat.

b. Setting standards for the ability of digital TV receivers to resist interference.

Dans la même logique, tout ce qui peut contribuer à améliorer la réception de la TNT ne peut qu'être encouragé. Il s'agit toutefois de solutions à long terme puisqu'il est nécessaire de tenir compte des délais de renouvellement des parcs de terminaux et durant cette période transitoire, de maintenir un niveau d'interférences qui ne soit pas préjudiciable à la réception des services par les téléspectateurs via les équipements acquis pour permettre l'extinction de la diffusion analogique.

4.2. Increasing the size of the digital dividend through further spectrum efficiency gains

a. Promoting collaboration between Member States to share future broadcasting network deployment plans (e.g. migration to MPEG-4 or DVB-T2).

Les remarques relatives au point 4.1. s'appliquent également à ce point.

La collaboration internationale pour gérer des migrations de standards peut s'avérer utile, mais la question est avant tout nationale, les modes de réception de la télévision par les ménages dans différents pays, même frontaliers, étant souvent complètement différents. On peut d'ailleurs considérer, compte tenu de l'accélération de l'évolution des technologies d'une part et de l'effet de parc installé des équipements grand public (de 10 à 12 ans) d'autre part, qu'il sera nécessaire de maintenir en permanence des doubles diffusions, ce qui occasionne des coûts pour les radiodiffuseurs qui devront être pris en charge par les bénéficiaires des fréquences libérées à l'issue de ces transitions.

Concernant le DVB-T2, il n'y a pas de certitude à ce stade sur le fait que ce standard puisse être utilisé dans tous les Etats membres ni sur les paramètres techniques les mieux à même de justifier une migration vers cette norme de modulation. Surtout, la migration vers DVB-T2 nécessiterait de nouveaux investissements à la charge des radiodiffuseurs et des consommateurs, ainsi que des fréquences supplémentaires pendant la période de transition. Elle nécessiterait également de définir les éléments qui favoriseraient cette transition sachant qu'en France, par exemple, la HD se déploie sur la TNT en DVB-T depuis un an, ce qui interdit désormais un changement de modulation pour ce service.

b. Encouraging the deployment of Single Frequency Networks (SFNs) over Multiple Frequency Networks (MFNs).

La mise en œuvre optimale de réseaux TNT en SFN peut demander une refonte importante des réseaux de diffusion pour harmoniser les puissances d'émission, ce qui peut impliquer le déplacement de sites de diffusion, très onéreux à reconstruire pour les plus hauts d'entre eux.

Sans ces précautions, les réseaux SFN fragilisent les services de TNT par l'apparition de zones de brouillages qui font perdre à des téléspectateurs leur capacité à recevoir la TNT. Par ailleurs, les réseaux SFN sont peu compatibles avec la gestion des décrochages locaux ou régionaux.

Avant de les encourager, il conviendrait d'obtenir des industriels des solutions plus satisfaisantes tant techniquement qu'économiquement, afin de ne pas générer des coûts de diffusion supplémentaires par rapport à des réseaux MFN.

c. Supporting research into "frequency agile" mobile communications systems.

Pas de commentaire.

4.3. Making the 800 MHz band available for low/medium power electronic communications networks, under harmonised technical conditions, following the principle of technology and service neutrality.

La coordination technique dans la période de transition doit tenir compte de la nécessaire protection des nombreux émetteurs de radiodiffusion dans les gammes de faibles puissances. Ceci étant, les questions soulevées par l'ouverture de la bande des 800 MHz aux réseaux de télécommunications sont loin de se résumer à des questions de puissance d'émission.

Comme l'UER y insiste de façon détaillée dans sa réponse à la présente consultation, il importe surtout :

- d'assurer, en impliquant les radiodiffuseurs, la migration des services de TNT existants sous 790 MHz dans des conditions optimales pour les téléspectateurs et au besoin d'y consacrer les ressources publiques ou privées nécessaires afin de prendre en charge les coûts pour les radiodiffuseurs de la libération d'une partie de la bande historique de la télévision ;
- de protéger de façon durable les services de radiodiffusion contre toute interférence, afin de garantir que le service fourni aux téléspectateurs ne sera en aucun cas dégradé ;
- d'attribuer à la radiodiffusion des fréquences sous 790 Mhz pour compenser la « perte » de fréquences dans la bande des 800 MHz.

4.4. Adopting a common position on the potential use of the "white spaces" as part of a possible extension of the digital dividend

Le potentiel d'utilisation des fréquences interstitielles (white spaces) ne pourra être évalué que lorsque les caractéristiques techniques de fonctionnement et de respect des services autorisés seront connues, ce qui n'est pas encore le cas. Toute position commune doit donc tenir compte de la nécessité de ne pas brouiller des services existants ou à venir par un statut de non brouillage et non protection.

4.5. Ensuring the continuity and further development of wireless microphone applications and other secondary uses of the UHF spectrum

Le marché du micro HF est avant tout un marché professionnel. Les fréquences utilisables pour les micros HF doivent être coordonnées au moins au niveau européen, mais aussi au niveau international. Plus il sera possible d'utiliser les mêmes bandes à travers le monde, plus le marché pourra être compétitif.

4. 6. More effective cross-border coordination with non-EU countries

Pas de commentaire.

4.7. Addressing future challenges

Il est d'abord indispensable de mener à bien l'extinction de l'analogique et de garantir la mise à disposition du plus grand nombre de services numériques de qualité via la TNT, qui est aujourd'hui la plate-forme la plus largement accessible sans abonnement et remplit à ce titre des missions d'intérêt général, avant d'envisager de futures actions.

Parmi les éléments à prendre en compte dans les analyses prospectives, figurent aussi la capacité des services candidats à l'attribution de fréquences à remplir des objectifs démocratiques, sociaux et culturels, ainsi que l'utilisation effective par les opérateurs des fréquences attribuées et les actions mises en œuvre pour rationaliser leur usage du spectre.

Il doit être tenu compte également du développement attendu des services audiovisuels (généralisation de la HD, 3D, services interactifs, services associés à destination des personnes handicapées) mais également des besoins de double diffusion dans les périodes de transition d'un standard vers un autre, sans pour autant léser les téléspectateurs qui ne souhaitent ou ne peuvent pas adopter les nouvelles technologies (un tiers des foyers).

On comprend que les actions envisagées dans la présente feuille de route et toute autre action qui paraîtrait opportune dans le futur, seront inscrites dans le programme pluriannuel en matière de spectre radioélectrique que proposera la Commission.

5. URGENT ACTIONS

5.1. Accelerating analogue switch-off by 2012

L'arrêt de la diffusion analogique est bien prévu à cette échéance en France. Cependant le processus n'en est qu'à son début et si des difficultés inattendues devaient advenir, il est essentiel que le téléspectateur ne soit pas lésé. Pour cela, France Télévisions, dans la limite de ses moyens, fera tout son possible pour que le délai soit tenu.

Toutes les mesures, y compris celles liées à la sous-bande des 800MHz, doivent tenir compte de la difficulté et de la lourdeur de l'extinction de la diffusion analogique et ne pas interférer avec les actions en cours, en particulier ne pas restreindre les zones actuelles de couverture numérique.

5.2. Taking steps towards the opening of the 800 MHz band for electronic communications services by adopting harmonised technical conditions of use in Europe

Comme indiqué en réponse à la question 4.3, l'ouverture de la bande des 800 MHz a des conséquences importantes pour les services de radiodiffusion, qui devront migrer sous 790 MHz sans dommage pour le téléspectateur et doit être sans surcoût pour ce dernier ou pour le radiodiffuseur.

Les Etats membres doivent dans cette perspective conserver la possibilité d'adopter des mesures visant à protéger de façon durable les services de radiodiffusion contre les interférences ainsi que de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement mettant à la charge des bénéficiaires des fréquences libérées le coût des opérations de migration.